

L'émergence du «quatrième âge»

La psychiatrie de l'âge avancé fait face à de nouveaux défis liés à l'allongement de l'espérance de vie des patients. Explications.



Texte Emilie Veillon
Photographie Christophe Voisin

La psychiatrie de l'âge avancé accompagne toute personne avec une maladie mentale qui franchit le cap des 65 ans. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, de grandes disparités apparaissent dans cette cohorte de patients. «La définition sociétale de la vieillesse à partir de 65 ans a été faite à une époque où l'espérance de vie était plus courte. Aujourd'hui, les sexagénaires et septuagénaires ne peuvent plus être traités de la même façon que les patients les plus âgés, tels que les nonagénaires», note le prof. Armin von Gunten, chef du Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé (SUPAA) du CHUV. Les personnes très âgées ont des troubles cognitifs de plus en plus fréquents, tandis que les sexagénaires présentent

plutôt des troubles affectifs ou des problèmes adaptatifs souvent liés au passage à la retraite.

Des soins adaptés à l'âge du patient
Ainsi, les personnes de 65 ans et plus qui souffrent de dépressions ou de psychoses n'ont pas les mêmes besoins en soins que les patients de 80 ans atteints de démence. «Les sexagénaires et septuagénaires sont souvent en bonne santé physique et relativement indépendants. Ils maîtrisent de mieux en mieux les technologies de l'information et ont des loisirs qui leur permettent de rester jeunes d'esprit. Nous les impliquons donc au maximum dans le projet de soins pour créer une alliance thérapeutique», explique Françoise Ramseier, infirmière

spécialiste clinique au sein du SUPAA. Par rapport à ces «jeunes vieux» du troisième âge, les plus de 85 ans correspondent désormais à un quatrième âge. «Les troubles cognitifs de ces patients très âgés impliquent qu'ils ne peuvent plus prendre soin d'eux-mêmes de manière autonome, et ont donc besoin de soutien», poursuit l'infirmière.

En constante augmentation depuis quelques années, cette population de patients incite le SUPAA à développer de nouvelles prestations de soins mieux adaptées, telles que des approches psychothérapeutiques de groupe qui leur permettent de s'exprimer et d'avancer sur une thématique liée à leur vie, leur maladie ou le passage à l'âge avancé. «Autant que possible, nous travaillons en ambulatoire ou favorisons les hospitalisations courtes, pour que ces personnes puissent réintégrer leur lieu de vie.»

Un challenge pour la psychiatrie

En parallèle, l'augmentation du nombre de personnes du quatrième âge est l'un des principaux défis de la psychiatrie de l'âge avancé de demain. En Suisse, la population de centenaires s'est multipliée par 60 au cours des cinquante dernières années.

«Les troubles cognitifs, comportementaux ou psychologiques étant plus fréquents avec l'âge, le nombre de personnes très âgées nécessitant un suivi psychiatrique va s'accroître considérablement, durant ces prochaines décennies. Il faudra donc réfléchir à de nouvelles manières de prendre soin de ces personnes dans la société», conclut le chef de service. □